

condé notre tâche en nous prêtant du matériel photographique ou en mettant à l'occasion, des officiers ou des soldats à notre disposition, mais il ne nous a versé aucune subvention.

La collection a été exposée à l'Académie royale de Londres au cours de janvier et février 1919. Au début de l'été, elle a été présentée à New-York et elle était exposée à Toronto pendant la rédaction du rapport. En 1920, la collection canadienne de tableaux de guerre a été transférée à Ottawa sous la surveillance de la Galerie nationale.

Le 12 février 1921, le colonel Chambers, gentilhomme-huissier de la verge noire, a accusé réception de huit peintures devant être pendues aux cimaises du Sénat. Elles devaient être installées pour l'ouverture des nouvelles salles du Parlement et la plupart d'entre elles semblent être demeurées depuis au Sénat.

Au cours des deux années précédentes, le comité des souvenirs de guerre et le gouvernement du Canada ont échangé une volumineuse correspondance afin de déterminer qui avait la propriété des peintures et qui devait acquitter les factures en souffrance. Il semble que la question a été réglée en avril 1921 car, en date du 12 avril, le ministre des Travaux publics, l'honorable F. B. McCurdy, écrivait au président du conseil d'administration de la Galerie nationale ce qui suit: «Vous pouvez estimer que le comité canadien des souvenirs de guerre a cédé sans condition la collection au gouvernement du Canada».

J'espère que les renseignements qui précèdent vous serviront à répondre à toute question concernant la propriété des peintures en cause. Si je puis de nouveau vous être utile, veuillez me le faire savoir.

Bien à vous,

(Signature) R. F. Wodehouse,
Conservateur des collections
de guerre.

Monsieur J. F. MacNeill,
Greffier du Sénat
Immeubles du Parlement, Ottawa.

(Sur la motion de l'honorable M. Davies, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SUCCURSALE CANADIENNE DE L'ASSOCIATION AMBULANCIÈRE SAINT-JEAN—DEUXIÈME LECTURE

L'honorable John J. Kinley propose la 2^e lecture du bill S-5 concernant le Conseil

général de la succursale canadienne de l'Association ambulancière Saint-Jean.

—Honorables sénateurs, le projet de loi dont nous sommes saisis pourrait être classé parmi les bills d'intérêt privé mais, à mon avis, il revêt une très grande importance pour le public. Il nous est présenté sous la forme d'une pétition de l'Ordre très vénérable de Saint-Jean de Jérusalem dont le message justifie sûrement l'adoption de la mesure à l'étude.

L'Ordre de Saint-Jean se compose de personnes entraînées et dévouées, dans le Commonwealth et au Canada, qui travaillent dans un but philanthropique. Cet ordre existe depuis plus de 50 ans au Canada et a rendu d'éminents services. Bien des gens ont été formés et se sont dévoués dans l'Ordre pour le plus grand bien des Canadiens. De nombreuses personnes bénéficient en outre de ces avantages, car on voit alors que cet organisme est au service de la population. C'est ainsi que nombre de personnes suivent de très près le travail de l'Ordre et espèrent que la mesure législative sera adoptée, ainsi qu'on le demande.

Honorables sénateurs, ce bill est très important. Il nous est présenté à cause des changements et de l'expansion qui se sont produits, et aussi du succès et du progrès qu'a connus l'Ordre de Saint-Jean.

Il y a dans ce monde des forces du bien et des forces du mal et l'on peut dire je crois que l'Ordre de Saint-Jean entre dans la première catégorie. C'est un ordre militant qui date depuis bien longtemps et qui a un noble passé. Ses origines, en tant qu'ordre militant, remontent à une époque antérieure aux Croisades, mais il a toujours été un ordre de bienfaisance.

Cela me fait penser à l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem qui remonte aux temps anciens. Je pense que c'est en 1882 que la Société a obtenu le privilège de reconstruire cet hôpital et il a rendu de grands services pendant les conflits, au Moyen-Orient. Lorsque le trachome, infection de l'œil, était tellement répandu dans ce pays que c'était une vraie calamité, l'hôpital est devenu un hôpital ophtalmique. Cet hôpital est toujours ouvert de nos jours, à Jérusalem, et c'est l'une des œuvres fondées par l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

L'Association ambulancière Saint-Jean a œuvré dans chaque province du Canada depuis plus de 50 ans, sans aucune rémunération. Il me semble que c'est une belle manifestation de chevalerie chrétienne.

Le bill a pour objet principal de donner à la Société des objets et des pouvoirs correspondant à la seule fonction dont elle s'acquitte, en fait, depuis 1946, c'est-à-dire celle